


Document de circulation Volailles				Numéro du document ¹	
A. TRANSPORTEUR					
Numéro SANITEL du transporteur :			Numéro SANITEL du négociant (donneur d'ordre) : si d'application		
BE			BE		
Numéro d'immatriculation du moyen de transport :					
B. CHARGEMENT			C. DÉCHARGEMENT		
Numéro SANITEL du lieu de chargement ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴			Numéro SANITEL du lieu de déchargement ³ : (ou numéro du certificat « importation ») ⁵		
BE			BE		
Opérateur lieu de chargement (nom) ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴			Opérateur lieu de déchargement (nom) ³ : (ou numéro du certificat « importation ») ⁵		
.....				
Date du chargement :// 20.....			Date du déchargement :// 20.....		
Heure :			Heure :		
D. VOLAILLES DÉPLACÉES					
Date de naissance du LOT (1)	Nombre (2)	Espèce (3)	Catégorie (4)	Champs libre	
(x) = remplir le code = voir explications page 2					
Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport. ⁶					
Signature de l'exploitant du lieu de chargement ⁷		Signature du transporteur ⁷		Signature de l'exploitant du lieu de déchargement ⁷	

Version 3 – Date : 03/05/23

Document de circulation pour volailles

N'est pas d'application pour le déplacement d'oiseaux autres que des volailles, sauf à destination ou en provenance d'un négociant de volailles

EXPLICATIONS pour remplir le document de circulation volailles																															
(1) Date de naissance du LOT = date d'éclosion des volailles dans le LOT – Ne PAS remplir pour un LOT à partir d'une exploitation à capacité limitée.																															
(2) Nombre de volailles chargées (un nouveau document par lot).																															
(3) Espèce : remplir le code suivant suffit : poule/poulet (1) – dinde (2) – pintade (3) – canard (4) – oie (5) – caille (6) – pigeon (7) – faisan (8) – perdrix (9) – oiseau coureur (10 – non pertinent)																															
(4) Catégorie : remplir le code (1-15).																															
L'usage des volailles à l'endroit de destination détermine le choix du code (l'utilité des volailles à la destination).																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td>Volailles d'abattage vers abattoir</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td>Poussin d'un jour vers production de viande</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td>Volailles d'élevage vers poules pondeuse (Œufs de consommation)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td>Poussin d'un jour vers élevage volaille pondeuse (poulettes - futures poules pond.)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td>Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poulettes de chair</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td>Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poules pondeuses</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td>Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poulettes de chair</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8</td><td>Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poules pondeuses</td></tr> </table>	1	Volailles d'abattage vers abattoir	2	Poussin d'un jour vers production de viande	3	Volailles d'élevage vers poules pondeuse (Œufs de consommation)	4	Poussin d'un jour vers élevage volaille pondeuse (poulettes - futures poules pond.)	5	Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poulettes de chair	6	Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poules pondeuses	7	Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poulettes de chair	8	Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poules pondeuses	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;">9</td><td>Poussin d'un jour vers élevage de sélection</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10</td><td>Volailles d'élevage vers sélection (œufs ou viande)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">11</td><td>Coqs</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">12</td><td>Lot de mue</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">13</td><td>Vers production identique (établissement poules pondeuses)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">14</td><td>Vers production identique (autre que établissement poules pondeuses ou production de viande)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">15</td><td>Vers production identique (production de viande)</td></tr> </table>	9	Poussin d'un jour vers élevage de sélection	10	Volailles d'élevage vers sélection (œufs ou viande)	11	Coqs	12	Lot de mue	13	Vers production identique (établissement poules pondeuses)	14	Vers production identique (autre que établissement poules pondeuses ou production de viande)	15	Vers production identique (production de viande)
1	Volailles d'abattage vers abattoir																														
2	Poussin d'un jour vers production de viande																														
3	Volailles d'élevage vers poules pondeuse (Œufs de consommation)																														
4	Poussin d'un jour vers élevage volaille pondeuse (poulettes - futures poules pond.)																														
5	Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poulettes de chair																														
6	Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poules pondeuses																														
7	Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poulettes de chair																														
8	Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poules pondeuses																														
9	Poussin d'un jour vers élevage de sélection																														
10	Volailles d'élevage vers sélection (œufs ou viande)																														
11	Coqs																														
12	Lot de mue																														
13	Vers production identique (établissement poules pondeuses)																														
14	Vers production identique (autre que établissement poules pondeuses ou production de viande)																														
15	Vers production identique (production de viande)																														

¹ Le numéro du document sera géré par l'ARSIA lors de l'encodage..

² Lieu de chargement = numéro (Sanitel) de troupeau.

³ Lieu de déchargement = numéro (Sanitel) de troupeau ou de l'abattoir.

⁴ Si « *exportation* » : comme destination seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** sous « opérateur ».

Voir ci-dessous.

⁵ Si « *importation* » : comme provenance seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** sous « opérateur ».

Voir ci-dessous.

⁶ Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport, soit par la personne qui a effectué le transport (transporteur ou opérateur), soit en adressant une copie à l'ARSIA . Pour l'instant, il n'est pas possible d'enregistrer soi-même un document de circulation pour les volailles.

⁷ Les signatures sont facultatives.

Certificat (INTRA)	
« Exportation »	« Importation »
Numéro du certificat = INTRA.EU.BE.202X.XXXXXXXXXX	Numéro du certificat = INTRA.EU.LC.202X.XXXXXXXXXX
INTRA.EU. BE . 202X .XXXXXXXXXX	INTRA.EU. LC . 202X .XXXXXXXXXX
<ul style="list-style-type: none"> Toujours BE = à « l'exportation », le pays de départ est toujours la Belgique L'année = 4 chiffres (ex. 2023) Numéro de suivi : 8 chiffres 	<ul style="list-style-type: none"> LC = code pays = 2 lettres (ex. NL, FR, DE, ...) = pays d'où viennent les animaux L'année = 4 chiffres (ex. 2023) Numéro de suivi : 8 chiffres

Pour plus d'explications : veuillez contacter les associations agréées ARSIA (www.arsia.be – sanitel.volaille@arsia.be) ou DGZ (www.dgz.be).